



Obligations des bailleurs

Par **Julie**, le **19/10/2009** à **17:54**

Bonjour,

J'occupe un appartement en colocation, et mes colocataires et moi avons établi un avenant au bail pour occuper l'appartement. Cela fait plus de 10 ans que le bail a été établi et de nombreux avenants ont été établis pendant toutes ces années.

L'état de l'appartement laisse à désirer et il n'y a pas eu d'état des lieux depuis la signature du bail. J'ai lu que les bailleurs étaient dans l'obligation de faire certains travaux liés à l'usure du logement. Comment les y inciter s'ils ne veulent pas ? Est ce que malgré le fait que j'ai signé sans faire l'état des lieux, je peux les obliger à effectuer des travaux ?

Merci d'avance

Julie